
[Imprimer](#)

Lignes 15 est et ouest : une consultation lancée pour des contrôles environnementaux

Image

La Société du Grand Paris a diffusé une consultation pour la réalisation de contrôles environnementaux dans le cadre des lignes 15 ouest et 15 est du Grand Paris express.

La ligne 15 ouest (Pont de Sèvres/Saint-Denis-Pleyel) du Grand Paris express s'étend sur une longueur d'environ 20 km et s'insère principalement en site urbain dense. La ligne 15 est entièrement souterraine sur 23 km et s'étend de Saint-Denis-Pleyel à Champigny-sur-Marne. Leur mise en service est prévue après 2030.

Le maître d'ouvrage du futur métro, la Société du Grand Paris, a décidé que les travaux de génie civil de la ligne et des ouvrages annexes, les aménagements intérieurs de ces ouvrages (tous corps d'état) ainsi que certains équipements de ces deux lignes seraient réalisés au travers de marchés de conception- réalisation. Pour la passation et l'exécution de ces marchés en cours d'attribution, la SGP a confié des prestations d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage à Systra.

Le maître d'ouvrage vient de lancer un nouveau marché de contrôles environnementaux. Le lot 1 comprend uniquement les contrôles environnementaux exercés pour le compte du maître d'ouvrage dans le cadre des deux marchés de conception-réalisation de la ligne 15 ouest ; le lot 2 comprend à la fois les contrôles environnementaux exercés pour le compte du maître d'ouvrage dans le cadre des deux marchés de conception-réalisation de la ligne 15 est et ceux à réaliser dans le cadre du marché de gestion des matériaux excavés. Pour cette ligne, un marché de la gestion des déblais, attribué à un groupement composé d'Eiffage génie civil, de Sarpi/Veolia et de Cemex, vise jusqu'à 99 % de valorisation globale des déblais et 15 % en valorisation dite matière.

“Sur-contrôles”

“A noter que dans le cadre de projets réalisés en conception-réalisation une mission de contrôles interne, externe et extérieur est d'ores et déjà confiée aux titulaires des marchés, précisent les documents de marché. Ces contrôles seront définis et pilotés par le maître d'œuvre intégré du groupement sous sa responsabilité.”

Le lauréat de la consultation de contrôles environnementaux devra donc prévoir des “sur contrôles” pour s'assurer notamment de “la bonne prise en compte des engagements pris par les titulaires des marchés conception-réalisation et gestion des matériaux excavés et que les engagements pris par le maître d'ouvrage vis-à-vis des riverains ou des collectivités sont bien tenus”.

[Consulter l'avis](#)